

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES SPELUNCA-LIAMONE**

Nombre de conseillers	
- en exercice	50
- présents	36
- pouvoirs	7
- abstentions	0
- votants	43
- pour	
- contre	

### **OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SEIN DE LA CHAMBRE DES TERRITOIRES**

---

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre mars.

Le conseil communautaire de la communauté de communes Spelunca-Liamone étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur COLONNA François, après convocation légale,

#### **Etaient présents :**

**Ambiegna :** MARCHI Jean-Michel

**Arro :** ANGELINI Christian

**Azzana :** LECA Thierry

**Calcatoggio :** CHIAPPINI Charles, CAMPINCHI Jean-Laurent

**Cannelle :** MATTEI Marie-Dominique

**Casaglione :** ALFONSI Ours-Pierre, ROSSINI Valérie

**Coggia :** AMPART Jean-Claude, COGGIA Jean-Dominique

**Cristinacce :** VERSINI Antoine

**Evisa :** GIANNI Jean-Jacques

**Guagno :** COLONNA Paul

**Letia :** CHIAPPINI Angèle

**Marignana :** CECCALDI Mathieu

**Murzo :** SEGURA Jeanne

**Orto :** RUTILY Nicolas

**Ota :** DE PIANELLI Pierre-Paul, GAUDENS Xavier

**Partinello :** CARDI Christian

**Pastricciola :** LECA Stéphane

**Piana :** CASTELLANI Pascaline

**Poggiolo :** PINELLI Jean-Laurent

**Renno :** LUCIANI Xavier

**Rezza :** POMPONI Paul-François

**Rosazia :** POLI Ange-Xavier

**Salice :** GIORDANI Jean-Pierre

**Sant'Andréa d'Orcino :** LECA Réjane

**Sari d'Orcino :** PINELLI Michel

**Serriera :** LECA Barthélémy

**Soccia :** BARTOLI Jean-François

**Vico :** COLONNA François, FONDEVILLE Jean-Pierre, CIANELLI Louis, ZANNIER Mario, KALPAKIS Pierre

**Avaient donné pouvoir :**

**Arbori** : CHIAPPELLA Paul à GIANNI Jean-Jacques

**Balogna** : GRISONI Dominique à CARDI Christian

**Calcatoggio** : DONZELLA Daniel à CHIAPPINI Charles

**Coggia** : COGGIA François à COGGIA Jean-Dominique

**Lopigna** : NEBBIA Alain à RUTILY Nicolas

**Osani** : ALFONSI François à CECCALDI Mathieu

**Piana** : ORSINI Ange-Marie à CASTELLANI Pascaline

**Étaient absents :**

**Cargèse** : GARIDACCI François, FRIMIGACCI Lucie, ALESSANDRI Jérôme, POGGI Dominique, PERONI FRIMIGACCI Emmanuelle, ALESSANDRI Stéphanie, PAOLI Jean-Paul

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil communautaire.

Madame CASTELLANI Pascaline, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n°2022-217 du 21 février 2022, relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

**VU** le décret n°2022-1663 du 26 décembre 2022 relatif aux modalités de désignation des membres de la Chambre des territoires de Corse,

**VU** le procès-verbal de l'élection des membres titulaires et suppléants de la Chambre des territoires de Corse annexé à la présente délibération,

**CONSIDERANT** que conformément à l'article D.4422-30-5 du CGCT, aucun élu, en tant que titulaire ou remplaçant, ne peut siéger dans plus d'un des collèges de la Chambre des territoires,

**CONSIDERANT** que le Conseil communautaire doit procéder à une élection au scrutin uninominal, en vertu des dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, en vue de nommer deux représentants titulaires et leur remplaçant,

**CONSIDERANT** qu'un tiers des membres présents ont réclamé un scrutin secret,

**CONSIDERANT** la candidature de Monsieur PINELLI Michel et son remplaçant Monsieur CHIAPPINI Charles,

**CONSIDERANT** la candidature de Monsieur GIANNI Jean-Jacques et son remplaçant Monsieur ALFONSI Ours-Pierre,

**CONSIDERANT** la candidature de Monsieur LUCIANI Xavier et son remplaçant Monsieur COLONNA François,

**CONSIDERANT** les résultats du scrutin,

Il est indiqué que le bureau est composé :

- Du Président de la Communauté de communes Spelunca Liamone, qui préside,
- De Madame Pascaline CASTELLANI, vice-présidente de la Communauté de communes Spelunca Liamone,

### 1.1 Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il était porteur d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la Communauté de communes. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe, que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leur enveloppe, les secondes avec leur bulletin, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

### 1.2 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 43
- f. Majorité absolue : 23

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ALFONSI Ours-Pierre	18	Dix-huit
CHIAPPINI Charles	10	Dix
COLONNA François	15	Quinze
GIANNI Jean-Jacques	17	Dix-sept
LUCIANI Xavier	15	Quinze
PINELLI Michel	11	Onze

### 1.3 Résultats du deuxième tour du scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 43
- f. Majorité absolue : 23

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ALFONSI Ours-Pierre	19	Dix-neuf
CHIAPPINI Charles	3	Trois
COLONNA François	21	Vingt-et-un
GIANNI Jean-Jacques	19	Dix-neuf
LUCIANI Xavier	21	Vingt-et-un
PINELLI Michel	3	Trois

#### 1.4 Résultats du troisième tour du scrutin

- g. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- h. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43
- i. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- j. Nombre de votes blancs : 0
- k. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 43
- l. Majorité relative

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ALFONSI Ours-Pierre	18	Dix-huit
CHIAPPINI Charles	2	Deux
COLONNA François	21	Vingt-et-un
GIANNI Jean-Jacques	20	Vingt
LUCIANI Xavier	21	Vingt-et-un
PINELLI Michel	2	Deux

**1.5 Résultats du quatrième tour du scrutin**

- m. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- n. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43
- o. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- p. Nombre de votes blancs : 0
- q. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 43
- r. Majorité absolue : 23

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ALFONSI Ours-Pierre	23	Vingt-trois
CHIAPPINI Charles	18	dix-huit
GIANNI Jean-Jacques	24	Vingt-quatre
PINELLI Michel	19	dix-neuf

**2. Proclamation des représentants de la Communauté de communes Spelunca Liamone à la Chambre des territoires de Corse**

Monsieur LUCIANI Xavier a été proclamé représentant titulaire et Monsieur COLONNA François remplaçant.

Monsieur GIANNI Jean-Jacques a été proclamé représentant titulaire et Monsieur ALFONSI Ours-Pierre, remplaçant.

*Nota* : Le président certifie que la convocation légale du conseil communautaire avait été faite le 17 mars 2023.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Bastia à compter de sa notification. Pour les personnes morales de droit privé, le Tribunal Administratif pourra être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Le président**